



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions SENIORS MASCULINS

**PV N° 04**  
**18 et 19 Septembre 2019**

*Présent(e)(s)* Georges Le Glédic  
Alain Le Viol  
Daniel Moulet

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

### **1. Approbation du Procès-Verbal**

---

La Commission approuve le PV n° 03 des 06 et 09 Septembre 2019

### **2. Mise en place de la Commission**

---

Le Président du District met en place la Commission Départementale de Gestion des Compétitions qui se compose également du Futsal, du Loisir Compétition et de l'Entreprise

**Président : Alain Le Viol**

**Référents Seniors Masculins**

Championnat et Coupes Seniors : Alain Le Viol, Georges Le Glédic, Fabrice Drouet, Christian Mongold et Daniel Moulet

**Référent Futsal** : Sylvain Denis et Quentin Berthelot entrant

**Référent Loisir Compétitions** : Gérard Jeanneteau

**Référent Entreprise** : Jean-Yves Nouvel

Le Président du District rappelle le rôle de cette Commission qui est :

- D'organiser, d'établir, gérer et suivre les différentes compétitions championnat, coupe et challenge seniors masculins libre, entreprise, loisirs et futsal

### **3. Championnat**

---

En raison des travaux au stade Alexandre Lemoine de St-Nazaire, la Commission a fixé les rencontres suivantes pour dimanche 22 septembre 2019 ainsi :

N° 50898.1 St-Nazaire Méan 1 / St-André des Eaux 2, match à 16 h00

N° 51294.1 St-Nazaire Méan 2 / Sévérac FCAM 1, match à 12h30

N° 52350.1 St-Nazaire Méan 3 / St-André des Eaux 4, match à St-André des Eaux 4 à 13h00

## 4. Homologation des résultats de la Coupe du District Albert Bauvineau

---

Considérant que l'article 147 des règlements généraux dispose que :

- « 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.
2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.
3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

Dispositions L.F.P.L. :

S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article ».

En conséquence, la Commission homologue les résultats des rencontres du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe du District Albert Bauvineau qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

## 5. Tirage de la Coupe du District Albert Bauvineau et du Challenge du District Albert Charneau

---

La Commission procède au tirage du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe du District Albert Bauvineau et au 1<sup>er</sup> tour du Challenge du District Albert Charneau qui auront lieu le 29 septembre 2019.

### Coupe du District Albert Bauvineau :

Les équipes qualifiées en Coupe de France et en Coupe des Pays de la Loire sont exemptes du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe du District Albert Bauvineau + Treillières Sympho. 1 par tirage au sort

### Challenge du District Albert Charneau :

Les équipes qualifiées en Coupe de District Albert Bauvineau sont exemptes du 1<sup>er</sup> tour du Challenge du District Albert Charneau

Les horaires des rencontres sont fixés selon les tirages de la Coupe de France et de la Coupe des Pays de la Loire.

## 6. Courriels

---

### . Casson AS du 11.09.2019

Pris connaissance. Le secrétariat a rendu réponse.

### . Vieillevigne La Planche du 11.09.2019

Pris connaissance. Le secrétariat a rendu réponse.

### . La Baule Le Pouliguen du 12.09.2019

Pris connaissance. Le secrétariat a rendu réponse.

### . Vigneux ES du 12.09.2019

Pris connaissance.

### . St-Nazaire Immaculée du 12.09.2019

Pris connaissance. La Commission a fait le nécessaire

### . Nantes Nantillais du 16.09.2019

Pris connaissance. La Commission a fait le nécessaire

### . Vieillevigne La Planche du 17.09.2019

Pris connaissance.

### . St-Aubin des Châteaux du 16.09.2019

Pris connaissance. Le Directeur a rendu réponse.

Le Président,  
Alain Le Viol



Le secrétaire,  
Georges Le Glédic

